



SÉCURITÉ-RISQUES MAJEURS

Le Plan de prévention des risques technologiques Fos-ouest prorogé jusqu'au 31 décembre 2022

Published on Friday 07 January 2022

Par arrêté préfectoral du 21 décembre 2021, le délai d'élaboration du « PPRT (*Plan de prévention des risques industriels*) FOS OUEST » prescrit sur le territoire des communes de Fos-sur-Mer, Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône pour les établissements ALFI Tonkin, ELENGY Tonkin, KEM ONE, LYONDELL CHIMIE, a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2022.

L'élaboration de ce PPRT a été prescrite par arrêté du 3 décembre 2012 et son délai a été prorogé par arrêtés des 27 mai 2014, 1er juin 2015, 24 juin 2016, 14 décembre 2017, 7 décembre 2018 et 3 juin 2020.

Cet arrêté peut être consulté dans les mairies concernées et à la Préfecture.



MAIRIE DE FOS-SUR-MER

AVENUE RENÉ CASSIN BP 5

13771 FOS-SUR-MER CEDEX

TEL. : 04 42 47 70 00

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.

Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<https://www.fossurmer.fr/it/commun/actualites-109/7311.html?cHash=dd43c3587ea226b7eafcc184f1b52d68>

✓ Ok, accetta tutto

Personalizza